



Lundi 07 Avril 2025

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 31
- Convocation du : 01 avril 2025
- Affichage de la convocation : 01 avril 2025

► DÉLIBÉRATION N° DEL_023_2025

► **OBJET : Point n° 2 - DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAER) POUR L'AVIS CONFORME SUR LA CARTOGRAPHIE DU RÉFÉRENT PRÉFECTORAL UNIQUE SUR SON TERRITOIRE**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Madame Caroline THÉVENIAUD, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Madame Corinne LANGLASSÉ

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Monsieur Maxim PLAT donne pouvoir à Madame Véronique LEFEUVE.
Monsieur Laurent MAZOYER donne pouvoir à Madame Patricia RAVINET.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Monsieur Éric PONCHAUX donne pouvoir à Madame Delphine MERMET.
Monsieur Emmanuel JALLAGEAS donne pouvoir à Monsieur Gabriel SIMÉON.
Madame Catherine AMARO donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

RAPPORTEUR : Éric MARÉCHAL

Dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, les communes ont été invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

Les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) sur le territoire de la Ville de MÂCON ont été approuvées par délibération n° DEL_005_2024 du Conseil Municipal du 04 mars 2024 et une modification de la cartographie des ZAER concernant le zonage des Panneaux Photovoltaïques sur Ombrières a été validée récemment par délibération n° DEL_018_2025 du Conseil Municipal du 10 mars 2025.

Aujourd'hui, suite au changement de statut des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables sur le portail cartographique du Gouvernement, il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter les zones, conformément aux plans annexés, et de rendre son avis conforme avant son arrêt définitif par la référente

préfecturale unique, en application du titre III de l'article L. 141-5-3 du Code de l'énergie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie, et notamment l'article L. 141-5-3,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER), et notamment son article 15,

Vu la délibération n° DEL_005_2024 du Conseil Municipal du 04 mars 2024 approuvant les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) sur le territoire de la Ville de MÂCON,

Vu la délibération n° DEL_018_2025 du Conseil Municipal du 10 mars 2025 portant sur la modification de la cartographie des ZAER concernant le zonage des Panneaux Photovoltaïques sur Ombrières,

Vu les plans de délimitation des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables arrêtées sur le portail du Gouvernement, joints en annexe,

Vu l'avis de la Commission consultative de LOCHÉ,

Vu l'avis de la Commission consultative de SAINT-JEAN-LE-PRICHE en date du 02 avril 2025,

Vu l'avis de la Commission consultative de SENNECÉ-LES-MÂCON,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 31/03/2025,

Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 25/03/2025,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 24/03/2025,

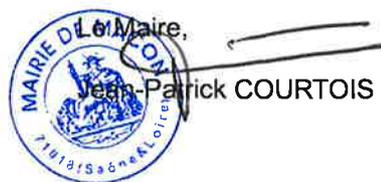
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider la cartographie des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables sur le territoire de la Ville de MÂCON, pour arrêter la cartographie, telle qu'exposée dans la présente délibération, et confirmée dans le dernier avis du Comité Régional de l'Énergie,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à transmettre la cartographie de ces zones à Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, référente préfectorale unique à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département de Saône-et-Loire en vue de son arrêté définitif.

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Certifié avoir été reçu le

18 AVR. 2025

A la Préfecture de Saône-et-Loire